

## Réaction de l'AD-PA au rapport de la Cour des Comptes sur la branche autonomie

L'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées (AD-PA) a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes publié le 26 mai 2025 concernant la branche autonomie. L'AD-PA partage nombre de préoccupations soulevées par la Cour des Comptes et tient à exprimer notre position sur les conclusions de ce rapport.

### La création de la branche autonomie : un bilan mitigé

La création de la branche autonomie en 2020, bien que porteuse d'espoirs, n'a malheureusement pas apporté les résultats escomptés. Comme le souligne le rapport, les responsabilités restent fragmentées, les concours aux départements sont illisibles, et les disparités territoriales n'ont pas été réduites. En parallèle, l'AD-PA souligne que les normes et obligations n'ont cessé de croître sans y associer les moyens humains.

### Nécessité d'une trajectoire budgétaire claire et de responsabilités définies

A l'instar de la Cour des comptes, l'AD-PA appelle à la définition d'une trajectoire budgétaire au-delà de 2030, afin de préparer l'arrivée dans le grand âge de la génération du baby-boom. Il est impératif de clarifier les responsabilités dans la programmation des investissements nécessaires pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées vulnérables. Il n'est plus acceptable de naviguer à vue ; une planification stratégique et des engagements financiers clairs sont indispensables pour garantir un avenir digne à l'ensemble des citoyens âgés.

### Un appel à l'action

L'AD-PA réitère son engagement à travailler auprès des pouvoirs publics pour surmonter ces défis et appelle à prendre les mesures suivantes :

1. **Augmenter le nombre de professionnels** : mettre en place le ratio minimal de professionnels prévu par le Plan solidarité grand âge (PSGA) et l'inscription à l'agenda parlementaire du projet de Loi de programmation Grand Age Autonomie.
2. **Améliorer la transparence** : définir une échelle qualité permettant d'encourager à l'amélioration continue de la qualité
3. **Réduire les disparités territoriales** : mettre en place des politiques équitables pour réduire les inégalités d'accès aux services et établissements entre les différentes régions et départements.
4. **Établir une trajectoire budgétaire à long terme** : planifier les investissements nécessaires pour faire face à l'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population.

L'AD-PA reste mobilisée et déterminée à contribuer activement à l'élaboration de solutions durables et équitables pour les personnes âgées et les professionnels du secteur. L'AD-PA appelle à une collaboration renforcée entre tous les acteurs concernés pour relever ces défis et construire un avenir meilleur pour nos aînés.

Pierre ROUX  
Romain GIZOLME  
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez l'AD-PA sur LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)